

« 20/05/2026 »

**la Nouvelle  
République.fr**

**Chizé**



**POLITIQUE - Chizé**

**La désaffectation de la chapelle  
de l'église demandée à Availles-  
sur-Chizé**

## La désaffectation de la chapelle de l'église demandée à Availles-sur-Chizé



Le campanile surmonte le pignon de la façade ouest, devenue aujourd'hui mur commun à une maison particulière.

© (Photo NR)

Par **RÉDACTION**

Publié le 19/05/2026 à 12:39, mis à jour le 19/05/2026 à 12:39

Réuni jeudi 30 avril 2026, sous la présidence du maire, Daniel Barré, le conseil municipal de Chizé a voté le budget primitif 2026 du lotissement, étudié les conditions d'acquisition d'un terrain au marais et décidé d'entamer une

**R**éuni jeudi 30 avril, sous la présidence du maire, Daniel Barré, le conseil municipal de Chizé a voté le budget primitif 2026 du lotissement, étudié les conditions d'acquisition d'un terrain au marais et décidé d'entamer une procédure de désaffectation de la chapelle de l'église d'Availles-sur-Chizé.

**Désaffectation chapelle d'Availles-sur-Chizé.** Sachant que le dernier office religieux à la chapelle d'Availles-sur-Chizé s'est déroulé le 20 septembre 2016, et considérant que la commune de Chizé possède une autre église utilisée régulièrement pour les cultes, le conseil municipal demande au préfet des Deux-Sèvres de prononcer, par arrêté préfectoral, la désaffectation de la chapelle d'Availles-sur-Chizé cadastrée 021C0076 (8 voix favorables, 3 abstentions, 2 voix contre).

